

Dissolution du CCIF :

Derrière *islamisme* (et autres termes flous) tous les coups sont permis

Texte mis en ligne le 20 novembre 2020,
mis à jour le 21 novembre 2020

Le ministre Gérald Darmanin qui, à la suite de l'attentat de Conflans-Sainte-Honorine avait déclaré le 16 octobre 2020 que le CCIF était « officine islamiste œuvrant contre la République », vient d'annoncer à ses responsables l'intention d'engager sa dissolution pour ce motif, *AFP* le 19/11/2020. L'utilisation du terme *islamiste* rappelle, s'il était nécessaire, qu'en s'abritant derrière le flou d'une notion, tous les coups sont permis. L'occasion est donnée d'apporter des précisions sur quelques termes agités par des professionnels de la confusion au détriment de la convivance sociale. Un premier point concerne le terme *islamisme*, sachant que l'on prétend rendre souvent le terme *islamisme* plus explicite en parlant d'*islam politique* ou d'*islam radical* ; le second point porte sur le terme *islamophobie*, dont on accuse, depuis sa naissance, le CCIF d'usage fallacieux.

Il est banal de rappeler avec Albert Camus que « mal nommer un objet, c'est ajouter aux malheurs de ce monde ». Or ce ne sont pas de petits malheurs que les massacres perpétrés au nom de l'Islam sur notre territoire dans cette dernière décennie, et c'est *a fortiori* une grande responsabilité que de bien nommer les choses ayant trait à l'Islam, pour ne pas faire rejaillir sur nos millions de concitoyens musulmans de religion ou de tradition familiale, et sur des associations qui les défendent, l'opprobre qui pèse sur les groupes et les personnes responsables des attentats meurtriers qui nous affligent. La situation est d'autant plus grave que des tendances aveuglées par la haine et disposant de porte-voix médiatiques importants cherchent à nous faire prendre l'image repoussante et criminelle que nous en donnent les groupes comme Daech ou Al-Qaïda, mais que condamnent pourtant l'immense majorité de nos concitoyens musulmans, pour celle de l'Islam authentique.

Sans oublier la richesse de l'apport à notre société de l'établissement de populations nouvelles nombreuses et le développement d'une religion nouvelle dans l'Hexagone même, cette installation pose en même temps de délicats problèmes, tant à nos concitoyens de longue ascendance qu'aux tout nouveaux qui doivent s'acclimater. Ces difficultés, en partie inévitables, sont suffisamment nombreuses et ardues pour qu'on veille à ne pas les compliquer par des équivoques. Dissiper ces dernières ne suffira peut-être pas à les résoudre en un tournemain, loin de là, mais cela peut contribuer à les aplanir.

Islam et islamisme

Le couple *Islam / islamisme* pose des problèmes redoutables. Cela vient de loin puisque ces deux termes sont entrés dans la langue française en même temps, en 1697, pour désigner avec Barthélemy d'Herbelot de Molainville, la religion des Musulmans¹, et cela a duré près de 300 ans. Ce n'est qu'à la fin des années 1970 que l'on a voulu réserver le terme *islamisme* à un phénomène socio-politique à couleur religieuse qui s'est exprimé notamment par la Révolution islamique en Iran, et la montée en puissance, non tant des Frères musulmans qui avaient déjà, depuis l'Égypte de la fin des années 1920, parcouru un long itinéraire politique, que plutôt de groupes en rupture avec eux, dont l'un d'eux fut responsable de l'assassinat d'Anouar el-Sadate.

Islam ou islamisme ?

Référons-nous à un entretien accordé en 2004 au chercheur Gilbert Achkar, professeur depuis 2007 à la prestigieuse School of Oriental and African Studies de Londres, par Maxime Rodinson². L'éminent linguiste et spécialiste respecté du Proche-Orient et de l'Islam pense que l'utilisation du terme *islamisme* n'est « pas très bonne » car elle entraîne, estimait-il, « une confusion avec l'islam ».

C'est d'ailleurs ce qui se passe quotidiennement chez les hommes politiques ou les journalistes qui vont répétant qu'il ne faut pas confondre *Islam* et *islamisme* mais qui citent régulièrement, sans penser forcément à mal, des déclarations ou des écrits impliquant les deux termes en les prenant l'un pour l'autre. Je n'en veux pour exemple qu'un article du *Monde*, journal des plus sérieux, qui écrit le 3 novembre 2020 dans le même titre « terrorisme islamique », et seulement deux lignes plus loin, « terrorisme islamiste », ce qui n'est pas du tout la même chose, et cela à propos du discours d'Emmanuel Macron du 2 octobre sur le « séparatisme islamiste ».

Notons que cela advient au moment même où le président de la République, qui a abandonné le qualificatif *islamique*, qu'il employait lors de sa campagne électorale de 2017, pour lui préférer celui d'*islamiste* comme épithète de « terrorisme » ou de « séparatisme », se plaint, dans une lettre du 4 novembre au *Financial Times* de l'« inexactitude factuelle » qui a consisté, dans son édition du 1^{er} novembre, de traduire la locution *islamisme radical* par *radical islam*.

Bien souvent, on pense en effet lever toute ambiguïté sur les termes *islam* ou *islamisme*, en leur adjoignant à ce terme les épithètes *politique* et *radical*.

¹ Barthélemy d'Herbelot de Molainville, *Bibliothèque orientale ou Dictionnaire universel contenant généralement Tout ce qui concerne la connoissance des Peuples de l'Orient*, éditée par Antoine Galland, Paris : Compagnie des Libraires, 1697, 325. Une nouvelle entrée sera ajoutée dans les éditions ultérieures, à savoir : « ISLAM. L'islamisme, c'est-à-dire le Musulmanisme ou le Mahométisme. Ce mot se prend pour la Religion & pour le pays des Mahométans », voir Maastricht : J. E. Dufour & Ph. Roux 1776, 464 ; La Haye : J. Neaulme & N. van Daalen, 4 vol., 1777-1783, II, 340 ; Paris : Moutard, 6 vol., 1781-1783, II, 381.

² Gilbert Achkar « Maxime Rodinson : sur l'intégrisme islamique », dans la revue *Mouvements* n° 36 (2004/6).

Islam radical

Le problème de l'expression *islamisme radical*, employée par Bruno Etienne en 1987, ou sa variante *islam radical*, tient à la confusion, pour ce qui est de l'Islam, entre *radicalisme religieux* et *radicalisme politique*. Encore faut-il que l'on précise les limites de ces deux termes.

On songe, sur le plan religieux, aux notions d'*intégrisme* ou de *fondamentalisme*, qui sont en fait des projections effectuées sur la religion islamique, l'une venant du catholicisme, l'autre du protestantisme, encore aujourd'hui parfois employés, mais que leur contenu trop lié à la religion fait abandonner au profit d'*islam radical* ou *islam politique*. Or l'Islam ne peut que présenter, pour des raisons théologiques autant qu'historiques, des caractères différents. Aussi Maxime Rodinson pouvait-il affirmer, dans l'entretien précité, qu'en matière d'Islam, « aucune appellation ne correspond tout à fait à l'objet », et n'acceptait qu'« à défaut » l'expression d'*islam radical*. Considérons de ce point de vue en Islam, pour nous limiter à un seul courant, dont on parle beaucoup sans vraiment toujours le connaître, le salafisme wahhabite, c'est-à-dire le salafisme des cheikhs d'Arabie saoudite. Son *radicalisme religieux* peut naturellement choquer nos mœurs, du fait d'usages excessivement puritains dont beaucoup paraissent à la masse de nos concitoyens d'un autre âge, limitant considérablement les conduites canoniquement autorisées, et donc propres à induire un certain repli social dit « communautaire ». Cela n'est pas, soit dit en passant, spécifique, dans notre pays, à des courants se réclamant de l'Islam, mais on ne s'en alarme pas autant. On oublie en l'occurrence que ce courant salafiste est réputé agir hors du terrain politique, que sa nature est à rapprocher du piétisme et du quiétisme, termes également nés du christianisme, et qu'il professe vis-à-vis des institutions de chaque pays, et en particulier du nôtre, un loyalisme politique. En dépit des déclarations de guerre idéologique récurrentes contre ce courant, aucune étude islamologique ou sociologique sérieuse ne montre que ce que l'on nomme son *radicalisme religieux* puisse être confondu avec une *radicalisation politique* qui serve de tremplin à la participation au mouvement subversif qui s'autodésigne *salafiste djihadiste* et concerne Al-Qaïda ou Daech, le prétendu « État islamique ».

Je ne donnerai, à preuve de mon affirmation, les travaux de trois politologues, François Burgat³, Olivier Roy⁴ et Raphaël Laugier⁵.

L'expression *islam radical* laisse donc un flou au sein duquel la rupture entre usages sociaux particuliers et dissidence politique armée est effacée, ce qui permet amalgames, insinuations, accusations infondées, procès d'intention, manipulations et instrumentalisation sans fin.

Islam politique

Prenons, à titre d'exemple, la définition du terme *islamisme* donnée par le dictionnaire *Larousse* en ligne, où il est présenté comme :

³ Voir François Burgat, *Comprendre l'Islam politique : une trajectoire de recherche sur l'altérité islamiste, 1973-2016*, Paris : La Découverte, 2016.

⁴ Olivier Roy, « Le Salafisme n'est pas le sas d'entrée du terrorisme », *Le Temps* du 14/10/2016.

⁵ Raphaël Liogier, « le salafisme, antichambre du jihadisme ? », *Libération* du 23/11/2015.

« un courant politique de l'islam faisant de la charia la source unique du droit et du fonctionnement de la société dans l'objectif d'instaurer un État musulman régi par les religieux ».

Comparez cette définition à celle que donne Maxime Rodinson, dans son entretien de 2004, de *l'islam radical*, qui est aussi *politique* et s'applique à :

« tous les mouvements qui pensent que l'application intégrale des dogmes et pratiques de l'Islam, y compris dans les domaines politique et social, mènerait la communauté musulmane, voire le monde entier, vers un État harmonieux, idéal, reflet de la première communauté musulmane idéalisée, celle de Médine entre 622 et 632 de l'ère chrétienne ».

On voit bien que, dans le *Larousse*, qui suit tout autant l'opinion générale qu'il contribue à la forger, cet *islam politique* est entièrement focalisé sur des courants conservateurs. Et même dans ce cas, quels que soient les griefs que l'on ait envers les Frères musulmans, notamment dans les formes prises avec Al-Nahda en Tunisie ou l'AKP en Turquie, faut-il criminaliser ces courants alors qu'ils ont accepté l'ordre constitutionnel, y compris en Égypte ? Faudrait-il tendre l'oreille ici, à ceux qui les désignent sans preuve d'« ennemis de la République » ? Cela revient à oublier les différences historiques et politiques entre notre pays et les sociétés précitées, et rejeter ces dernières dans un chaos barbare opposé à notre cosmos civilisé.

Maxime Rodinson se garde bien de dénoncer le fait qu'utiliser en politique le drapeau de la religion, serait plus grave pour l'Islam que pour le Christianisme. Il sait qu'il existe en effet des courants progressistes se réclamant de l'Islam comme il existe des courants progressistes se réclamant du Christianisme, hier le Christianisme social de Lamennais, du Sillon, et plus récemment le courant des Chrétiens de gauche, voire le syndicalisme chrétien. Notre éminent professeur à l'EPHSS, l'École pratique de hautes études en sciences sociales, sait bien que l'Iranien Ali Shariati, ami personnel de Jean-Paul Sartre et de Simone de Beauvoir et mort en 1977, était partisan de ce que l'on pourrait appeler une théologie islamique de la libération et qu'il fut accusé par les mollahs de laïcisme et d'occidentalisme. En fait, l'expression *islam politique* confond dans un même opprobre réformisme islamique moderniste, qui se vit comme une sorte de luthérianisme islamique, comme ce fut le cas de celui de Jamal al-Din al-Afghani, dont la polémique avec Ernest Renan de 1883 reste célèbre, et de son élève Mohammad Abdou, avec le traditionalisme rigoriste, qui cache sous les habits de la réforme un revivalisme étroit, sectaire et mutilant, comme c'est le cas en religion du Wahhabisme et, sur le plan politico-idéologique, des Frères musulmans.

Parenthèse sur la *charia*

Notre fin connaisseur de la civilisation islamique se gardait bien de tomber dans la caricature qui réduit la *charia* à des pratiques comme la main coupée et la lapidation, lesquelles ne subsistent par ailleurs que dans les États les plus conservateurs, que n'hésitent pourtant pas à courtiser nos gouvernements pour des raisons de *Realpolitik*. Il savait aussi que si la *charia* est invoquée par certains États du Monde islamique, elle ne saurait être, sauf de façon purement déclamatoire et propagandiste, même pour les courants politiques les plus tournés vers le passé, la « source unique du droit », puisque l'immense majorité des règles actuelles est dictée, même dans les pays islamiques les plus conservateurs, hors du *fiqh*, le « droit islamique » qui est traduction concrète de la *charia* et du *urf*, le « droit coutumier », par les nécessités sociales du monde moderne. Il sait surtout que, pour les Musulmans, cette *charia* vaut non tant par les rares

prescriptions pratiques qu'elle comprend et dont beaucoup sont de nos jours abandonnées par le droit réel, que par ses *maqasid*, ses « finalités », c'est-à-dire son éthique, qui n'est, à vrai dire pas si différente de celle contenue dans la *halakha* juive ou celle que l'Église catholique définissait lors du concile de Vatican II. Ce dernier n'exhorte-t-il pas :

« les chrétiens, citoyens de l'une et l'autre cité, à remplir avec zèle leurs tâches terrestres en se laissant guider par l'esprit de l'Évangile » ?⁶

Ou encore, plus explicitement :

« à inscrire la Loi divine dans la Cité terrestre » ?⁷

La locution « Loi divine », les Arabes la traduisent par le mot *šarī'a*, en français *charia*, et ils nomment tout naturellement la *halakha* israélite *šarī'a isrā'īliyya*⁸. Mais il est tellement plus simple de jeter l'effroi sur les pensées de nos concitoyens musulmans en les accusant de « placer la *charia* au-dessus de lois de la République » ! Une idée confortée par une enquête IFOP menée par Jérôme Fourquet en 2019 selon laquelle « en France, la loi islamique, la *charia* [le mot est bien spécifié, NRL], devrait s'imposer par rapport aux lois de la République » aux yeux de 27 % des Musulmans⁹.

Une telle réponse doit être mise en rapport avec une question biaisée, posée dans la forme elliptique propre à des décennies de formulation spécieuse, prétendument laïque et terriblement discutable selon laquelle « il n'y pas de loi au-dessus des lois de la République », car elle dissimule qu'il existe la différence de registre entre le spirituel et le politique et ne peut que blesser tout croyant qui affirme la transcendance. D'ailleurs, pourquoi laisse-t-on, dans l'École publique, nos professeurs étudier les *Antigone* de Sophocle et celle d'Anouilh, qui placent pourtant au-dessus de la loi des hommes, la *loi naturelle*, autre formulation de la « loi divine » ? Si, pour en revenir à l'enquête IFOP, la question avait été posée autrement à nos concitoyens musulmans, c'est-à-dire en tenant compte de leur propre imaginaire dans lequel l'incidence de la religion sur la vie civile diffère de celle d'une société qui a l'expérience multiséculaire d'un conflit avec l'Église, vous auriez pu avoir chez eux, surtout chez les jeunes, une réponse moins provocatrice et surtout plus proche de celle de la moyenne de la population¹⁰.

L'idée que les notions de *radicalisme religieux* et de *radicalisme politique* appartiennent à une zone intermédiaire indéfinie, une sorte de zone crépusculaire où l'on ne peut distinguer pas entre chien et loup, nommée *islamisme*, un espace où les deux se mêlent et se confondent et où le premier prépare le second, cela relève non d'aucune analyse sociologique sérieuse, mais de la répétition acritique d'un préjugé solide. Une telle idée, qui s'est endurcie pendant la période coloniale, est largement démentie par les études islamologiques sérieuses.

⁶ Voir *Gaudium et spes*, III^e partie, point 43.1, version française en ligne sur le site du Vatican.

⁷ *Ibid.*, point 43.3.

⁸ Voir mon article « Charia », dans *Orient XXI* du 2/03/2016.

⁹ IFOP : *Étude auprès de la population musulmane en France, 30 ans après l'affaire des foulards de Creil*, Paris : Le Point / Fondation Jean Jaurès, nov. 2019, 51-52.

¹⁰ Je renvoie à ce sujet aux chapitres intitulés « Sur la notion de Charia », et « Sur République et éthique » dans mon livre *Sur l'Islam et les Musulmans dans la société française (En réponse à Jean-François Colosimo et à quelques autres...)*, mis en ligne sur mon site personnel en mai 2020, respectivement 95-99 et 103-111.

Je citerai à cet égard plusieurs bilans synthétiques de la question, présentés par des journalistes, comme Sybille Laurent¹¹ ou Akram Belkaïd et Dominique Vidal¹². Je joindrai à ces synthèses les études suivantes réalisées d'un côté par Farhad Khosrokhavar¹³, de l'autre par Sylvie Taussig & Karim Ifrak¹⁴. Et j'y ajouterai encore la récente étude menée sur le terrain, dirigée par Bernard Rougier¹⁵. Il est notable qu'à l'insu de ses auteurs, selon lesquels le « radicalisme religieux », entendez ici le salafisme, ou politico-religieux, entendez aussi le frérisme, seraient les antichambres du salafo-djihadisme d'Al-Qaïda ou de Daech, cette étude montre en particulier le rôle joué par des militants du GIA algérien, arrivés en France sous les radars des services de renseignements : ce derniers ont constitué autour d'eux des noyaux prêts à la dissidence armée et se donnant en toute hâte un vernis idéologique islamique, par ailleurs terriblement fruste.

Le triple préjugé sur la religion islamique

On peut se demander pourquoi, chez les Musulmans, la moindre revendication religieuse fait peur. Considérons par exemple celle du voile dit islamique : 1. on le présente volontiers, dans un large éventail politique, comme une revendication « séparatiste », immédiatement politique¹⁶ ; 2. cette revendication ne serait qu'une étape sur le chemin de la conquête du pouvoir, en résultat duquel s'imposerait alors, par la force, sur le terrain, déjà local aujourd'hui, mais national demain, non seulement aux femmes musulmanes mais à toutes les femmes. Ce qu'il faut bien qualifier de pure hallucination est pourtant explicitement propagé par les groupes identitaires et, pour tout dire, suprématistes qui évoquent le spectre du Grand remplacement¹⁷.

La notion s'est depuis répandue comme une trainée de poudre. Elle constitue une des pousses contemporaines d'un vieux rhizome orientaliste et islamologique qui s'est largement développé à l'époque coloniale, et qui trouve une nouvelle vigueur à la faveur des dégâts causés par les groupes qui se réclament du salafisme djihadiste, comme Al-Qaïda et Daech. Selon cette thèse :

1. L'Islam ne distinguerait pas entre religion et politique et subordonnerait nécessairement la vie politique à la loi religieuse, de telle sorte que toute revendication

¹¹ Sybille Laurent, « Comment devient-on djihadiste ? Les quatre principales théories sur comment un individu tombe dans le terrorisme », sur *LCI* le 26 /09/2017.

¹² Akram Belkaïd et Dominique Vidal, « Le djihadisme sous la loupe des experts », dans *Le Monde diplomatique* de décembre 2017.

¹³ Farhad Khosrokhavar, « Qui sont les jeunes jihadistes français », dans *Rhizome*, n° 59 (2016/1), 69-73.

¹⁴ Sylvie Taussig & Karim Ifrak. « Radicalisation(s) liée(s) à l'islam. Les cas du Mouvement Mondial Mourabitouns et des Chiapas », *Cahiers des IFRE*, fondation Maison des sciences de l'homme, 2017, 66-74.

¹⁵ Bernard Rougier (dir.), *Les territoires conquis par l'islamisme*, Paris : PUF, 2020.

¹⁶ Jean-Pierre Chevènement écrit récemment sur *Twitter* : « Le voile est pour beaucoup de femmes une revendication identitaire. Ce symbole signifie que le mariage n'est possible qu'avec un musulman ». On ne pouvait s'attendre d'un homme posé comme lui conclure ce point de vue par ce commentaire : « Il y a là une manifestation de séparatisme », *Twitter @chevenement*. 2 nov. En ce cas, la France est saturée de « séparatismes » divers et variés... Il y a là de surcroît, derrière l'utilisation du mot *séparatisme*, qui est en politique synonyme de « sécessionnisme », une confusion entre politique et culture qui revendique la République comme orthopraxie culturelle... C'est terriblement dangereux.

¹⁷ Voir Renaud Camus, *Le grand remplacement*, Neuilly-sur-Seine : David Reinharc, 2011.

faite par des Musulmans serait nécessairement politique et mettrait en danger nos institutions.

2. L'islam serait violent par nature puisque le Coran prônerait le djihad, compris non tant comme valeur spirituelle, qu'avant tout comme pratique guerrière, en tant qu'injonction faite à tout croyant de lutter jusqu'à la victoire de l'islam sur la planète entière.

3. Le Coran étant parole divine, ses préceptes intemporels et son corpus doctrinal et juridique seraient pour les Musulmans irréformables, comme si, d'abord, la Thora n'était elle aussi parole divine, et comme si, ensuite, toute l'exégèse islamique millénaire n'était pas une mise en contexte du texte sacré, disputée par des dizaines de courants différents et souvent opposés, tant sur le plan théologique que juridique.

NB : Cette triple accusation est aujourd'hui aggravée par une autre, formulée par des islamologues sans scrupule, selon laquelle la *takiyya*, la « dissimulation », qui est dans les faits avant tout une pratique propre aux courants non-sunnites, c-à-d chiites, ismaéliens notamment, et druzes, consistant en la non-divulgaration de données ésotériques, était, tout comme le djihad guerrier, une obligation sacrée s'imposant individuellement à tout musulman pieux¹⁸.

Peu importe que cette affirmation soit démentie par tout un courant universitaire important depuis plus de deux siècles, et que la grande masse de nos concitoyens musulmans se sentent totalement étrangers à ces caractérisations. Le flou laissé entre les termes *Islam* et *islamisme*, aggravé par les notions d'*islam politique* et d'*islam radical*, se meuble tout naturellement des préjugés formulés et cultivés par la tradition orientaliste et islamologique tendancieuse qui vient d'être rappelée. Selon, elle, l'*islamisme* ne serait, que le « développement » de l'*Islam* et le véritable *Islam* serait celui qui est revendiqué par les courants islamo-identitaires violents, c'est-à-dire salafo-djihadistes. On passerait ainsi, de façon quasi naturelle, sans rupture franche, par glissements successifs ou par brusques accélérations, du Salafo-wahhabisme quiétiste et du Frérisme politiquement loyalistes au Salafo-djihadisme meurtrier. Aussi toute demande, même la plus bénigne, de la part d'associations groupant des Musulmans, est-elle supposée cacher des objectifs « antirépublicains » ou, pour le dire autrement, laisse peser sur ses auteurs le soupçon d'être des « ennemis de la République ».

Cela entraîne des conséquences extrêmement graves. Nos compatriotes musulmans se sentent en effet montrés du doigt à chaque attentat, sommés en toute occasion de se disculper, de faire profession de foi de républicanisme, de pacifisme et de volonté de réforme. Ils sont à tout moment enjoins de fournir la preuve de leur sincérité, *a priori* mise en doute, ce qui leur rend la vie extrêmement difficile.

¹⁸ Voir à ce propos mon article « *Taqiyya* », paru dans *Orient XXI*, le 5/12/2018.

Islamophobie

On accuse le CCIF d'employer le terme *islamophobie*, qui aurait été créé à dessein par les mollahs iraniens, et donc par les « intégristes musulmans », pour discréditer toute critique de la religion islamique.

La paternité de l'explication de l'origine du terme, dans cette acception hypocrite, est notamment affirmée en 2003 par l'essayiste Caroline Fourest¹⁹ et répétée depuis comme une preuve absolue de la mauvaise foi de ceux qui la dénoncent comme un racisme antimusulman. Le ton monte aujourd'hui où l'on affirme, dans certains milieux, que « l'accusation d'islamophobie rétablit le délit de blasphème »²⁰. L'historien Guylain Chevrier va plus loin encore quand il écrit que l'*islamophobie* serait un « terme d'essence religieuse au service de l'islamisme », qui viserait « à l'établissement juridique d'un délit de blasphème spécifique à l'islam, opposant le retour du sacré à la raison, l'Inquisition à la liberté d'expression²¹ ».

Islamophobie n'est pas un terme récent mais un terme centenaire

En fait, l'*islamophobie* n'est pas une notion nouvelle, et elle ne se réfère pas seulement au plan des idées, mais définit une attitude vis-à-vis d'un groupe social, les Musulmans.

Je ne peux que me référer ici à une étude désormais connue de deux sociologues, Abdellali Hajjat et Marwan Mohammed, datée de 2012²². Elle montre que le mot, ce qui n'est plus contesté par personne, fut employé en 1910 de façon concomitante par deux ethnologues de l'administration coloniale, Maurice Delafosse²³ et Alain Quillien²⁴, au sujet de la conduite de l'administration coloniale en Afrique occidentale, dont ils jugent la politique de mépris vis-à-vis de la religion islamique et des Musulmans contraire aux intérêts de la France. Je cite Maurice Delafosse :

« Quoi qu'en disent ceux pour qui l'islamophobie est un principe d'administration indigène, la France n'a rien de plus à craindre des Musulmans en Afrique occidentale que des non-Musulmans. [...] L'islamophobie n'a donc pas raison d'être dans l'Afrique occidentale, où l'islamophilie, dans le sens d'une préférence accordée aux Musulmans, créerait d'autre part un sentiment de méfiance parmi les populations non-musulmanes, qui se trouvent être les plus nombreuses ».

Le terme fut ensuite largement utilisé, notamment dans les conditions de l'Algérie, au cours des années 1920, par des hommes comme l'artiste Étienne Dinet et son ami Slimane Ben Ibrahim, en tant que synonyme d'*arabophobie*, déjà d'usage dans les années 1880.

¹⁹ Caroline Fourest & Fiammetta Venner, dans « Islamophobie ? », *ProChoix*, n° 26-27 (2003).

²⁰ Tel est le titre de l'entretien donné par François-Xavier Bellamy à Jérôme Cordelier, dans *Le Point* du 20/10/2020.

²¹ Guylain Chevrier, « Camélia Jordana et Abd al Malik chantent pour Samuel Paty : la pensée décoloniale rend hommage à la République », dans *Marianne* du 10/11/2020.

²² Abdellali Hajjat & Marwan Mohammed, « "Islamophobie" : Une invention française », sur le site *Hypothèses* le 23/05/2012, repris dans [*Sociologie de l'islamophobie*], *Sociologie*, vol. 5, n° 1, 2014.

²³ Maurice Delafosse, « L'état actuel de l'Islam dans l'Afrique occidentale française », *Revue du monde musulman*, vol. XI, n°V, 1910, 57.

²⁴ Alain Quillien, *La politique musulmane dans l'Afrique occidentale française*, Paris : Émile Larose, 1910, 133.

Je n'en veux pour preuve qu'un article du *Journal des Débats* du 11/04/1883. Ismaïl Urbain, haut fonctionnaire français converti à l'Islam et régulièrement qualifié par les cercles proches du gouverneur général de l'Algérie dans les années 1860, alors qu'il est membre du Conseil du gouvernement d'Alger, d'« arabophile » et d'« indigénophile », y écrit non sans ironie, à propos d'un médecin colonial à la retraite, Jean-Pierre Bonnefont, qui vient de publier un livre sur son séjour en Algérie dans les années 1830²⁵.

« Il n'est pas plus arabophile qu'arabophobe et on dirait souvent qu'il place les Arabes en dehors de l'humanité²⁶. »

Revenons au peintre et écrivain Étienne Dinet. Voici ce qu'il dit à propos du projet de Maurice Violette, qui voulait en 1929, étendre la pleine citoyenneté à une couche plus large des Indigènes, ou, comme on nommait alors des Musulmans, dans sa correspondance avec sa sœur :

« Si ce projet est repoussé, ce sera le *triomphe des Arabophobes* et du Militarisme devant le monde entier au moment du Centenaire [de la conquête d'Algérie en 1830], et un fossé creusé pour jamais entre Français et Musulmans malgré les protestations d'amour qu'on aura dictées aux Caïds en les couvrant de Légion d'Honneur des pieds jusqu'au turban. Si le projet est adopté ce seront des cris de fureur fanatique de la part de tous les *politiciens vivant d'arabophobie* et cherchant à soulever les Colons... contre leurs vrais intérêts. [...] Je me demande ce que Violette pense du discours de Tardieu [contre le projet] à la Commission des réformes en faveur des indigènes pour le Centenaire ? *Ici, les Islamophobes sont dans l'enthousiasme car c'est l'enterrement définitif*²⁷. »

Nous sommes ici dans le contexte de l'Algérie où Arabes, Algériens, Indigènes et Musulmans sont, du point de vue sociologique et, ce qui est plus important encore, DU POINT DE VUE JURIDIQUE, des synonymes parfaits en vertu du Code de l'Indigénat du 28 juin 1881²⁸. Cette loi résumait les principales règles discriminatoires élaborées depuis 1830, et fut ensuite étendue en 1887 à tous les territoires ayant statut de colonies. Officiellement abolie par la loi du 7 avril 1946, elle subsista en fait, dans la pratique de l'administration, de l'armée et de la grande masse des colons, jusqu'aux indépendances. En vertu de ce régime, les « Indigènes musulmans » avaient la qualité du « sujets français », c'est-à-dire de Français sans droits politiques et soumis à une législation civile et répressive spéciale. Ceci par contraste avec la catégorie des « citoyens » qui comprenait non seulement les Français venus de métropole, mais encore les « Indigènes juifs » par application du décret Crémieux du 24 octobre 1870 – lequel sera remis en question par le régime de Vichy – et, en vertu du droit du sol contenu dans la loi sur la nationalité du 26 juin 1889 – mais qui ne produira tous ses effets qu'en 1898 –, les autres colons européens, encore plus nombreux en 1881 que ceux venus de France. Cela transformait les Algériens puis les peuples des colonies, en parfait accord avec l'état d'esprit de la masse des colons qui déniait leurs droits politiques et culturels, des ilotes, parfaitement étrangers dans leur propre pays.

²⁵ Jean-Pierre Bonnefont, *Douze ans en Algérie, de 1830 à 1842*, Paris : Dentu, 1880.

²⁶ Ismaïl Urbain, *Journal des Débats* du 11/04/1883.

²⁷ Étienne Dinet, « Lettre à sa sœur » du 07/01/ 929, citée dans Jeanne Dinet-Rollince, *La vie de E. Dinet*, Paris : Maisonneuve, 1938, 197-198.

²⁸ Voir N° 10.680. *LOI qui confère aux Administrateurs des communes mixtes en territoire civil la répression, par voie disciplinaire, des infractions spéciales à l'Indigénat*. Du 28 Juin 1881. (Promulguée au *Journal officiel* du 29 juin 1881.)

Il est courant aujourd'hui d'accuser les personnes et les associations qui utilisent le terme d'*islamophobie*, et notamment le CCIF, de vouloir « essentialiser les Musulmans » dans une sorte d'« identité ethnico-religieuse indépassable »²⁹.

Encore faut-il prouver que ceux qui se plaignent d'être discriminés comme « catégorie à part » de la population sont responsables de la création de la catégorie infériorisante où ils se plaignent d'être confinés, mais cela sort de mon propos qui reste circonscrit dans l'étude linguistique. Une chose est manifeste toutefois : cette « essentialisation » vient de loin. Elle fut même inscrite dans la loi de la République, puisque des Algériens de religion chrétienne furent classés dans la catégorie juridique « Musulmans ». C'est ainsi que la cour d'appel d'Alger statuait en 1903 que :

« le terme *musulman* « n'a pas un sens purement confessionnel, mais qu'il désigne au contraire l'ensemble des individus d'origine musulmane qui, n'ayant point été admis au droit de cité, ont nécessairement conservé leur statut personnel musulman, sans qu'il y ait lieu de distinguer s'ils appartiennent ou non au culte mahométan³⁰ ».

Ce qu'il faudrait prouver dès lors, c'est que cette essentialisation a brusquement disparu dans la psyché collective par l'effet Loi n° 62-421 du 13 avril 1962, « concernant les accords à établir et les mesures à prendre au sujet de l'Algérie sur la base des déclarations gouvernementales du 19 mars 1962 ». Comme on ne change pas l'imaginaire par décret, il faudrait prouver que cette réduction raciale ne possède aucune inerte historique, notamment chez les nostalgiques de la colonisation, et chez ceux qui voient l'immigration maghrébine et sahélienne, largement musulmane, comme une « invasion », voir une « colonisation » qui détruirait notre identité. Or voilà qu'ils la ravivent sans cesse.

Islamophobie a donc un sens double

C'est cette tradition dont se fait aujourd'hui héritier le courant identitaire, lequel s'est illustré en vantant, en 2005, les bienfaits de la colonisation, et qui se fait à présent le représentant d'une laïcité dogmatique et agressive dirigée contre l'Islam et les Musulmans. Le terme *islamophobie* a donc bel et bien un sens double : une *islamophobie* peut en cacher une autre :

* **Une première *islamophobie*** peut être qualifiée de *sémantique, étymologique*. Si l'on reste dans l'univers des mots détachés de la vie réelle, on peut affirmer que le terme φόβος / *phóbos*, qui en est l'étymon grec, n'est pas bien méchant, puisqu'il peut signifier « crainte, peur », voire détestation ». Sauf qu'il assume une gamme des significations pouvant aller jusqu'à des sentiments bien plus forts : Φόβος / *Phobos* n'est-il pas le dieu de l'épouvante, celui qui terrifie..., celui qui peut provoquer des troubles mentaux et des sentiments de panique ? Si l'on reste dans ce champ éthéré de l'étymologie, on peut toutefois défendre sans être mis à l'index qu'il est possible de ne pas aimer la religion islamique, voire que l'on est en droit d'afficher de la détestation pour elle. Le rejet d'une croyance ou d'une religion est en effet parfaitement licite : il ressort de la libre expression et ne saurait donc, en l'état, être qualifié en soi de *raciste*.

²⁹ Voir, à titre d'exemple, Isabelle Kersimon, « La France est-elle islamophobe ? », dans *Figarovox / Tribune* du 12/12/2014.

³⁰ C'est ce que rappelle fort opportunément Patrick Weil dans son étude, « Le statut des musulmans en Algérie coloniale. Une nationalité française dénaturée », *Histoire de la justice* n°19 (2001/1), 93 à 109.

* **La seconde islamophobie** est, quant à elle, de nature *sociale*. On sort en effet du débat formel des idées pour se jeter à pieds joints dans l'arène des conflits entre groupes sociaux où les mots sont empoignés comme armes de combat. Le terme *islamophobie* se charge alors d'une signification sociale au sens où l'entendait le *Petit Robert* lorsqu'il le fit entrer dans son édition de 2006, soit :

« une forme particulière de racisme dirigé contre l'islam et les musulmans qui se manifeste en France par des actes de malveillance et une discrimination ethnique contre les immigrés magrébins ».

Sans vouloir transformer cette définition du dictionnaire en paroles d'évangile, elle témoigne toutefois d'une réalité perçue à travers l'usage des mots : il existe bien en France un racisme qui affecte les Musulmans. Je n'en veux pour preuve que cette déclaration tout à fait récente de Ghaleb Bencheikh. Cet islamologue accompli a succédé en 2018 à Jean-Pierre Chevènement à la présidence de la Fondation de l'Islam de France, organisation gouvernementale créée en 2016, et anime sur *France Culture* une belle émission nommée « Questions d'islam », et n'est pas réputé être un dangereux « intégriste » ou un « islamiste » infiltré, à la manière dite « trotskyste » :

« Bien que la nation convalescente et résiliente tienne toujours et que la digue n'ait pas cédé en dépit des discours toxiques de fragmentation, il se trouve qu'il y a véritablement en France une haine contre les musulmans en tant que personnes. C'est une attitude de défiance, d'hostilité et de détestation à leur encontre qui se manifeste dans la vie réelle, sur les réseaux sociaux et sur certaines chaînes de télévision. Un délinquant condamné par la justice continue à y déverser son fiel³¹. »

D'aucuns, animés par un déni d'intelligence et d'authenticité à l'endroit de toute personne qui ne débattre pas sur l'Islam tant comme religion que comme civilisation, pourraient dire que Ghaleb Bencheikh étant musulman, il en peut manifester qu'un parti pris. Je citerai donc quelqu'un qui dénonce le caractère spécieux du terme *islamophobie*, mais qui ne nie pas qu'il existe dans notre pays une haine dirigée contre les Musulmans, qu'ils soient de simples résidents ou nos concitoyens. Il s'agit de Caroline Fourest, quand elle écrit qu' :

« un usage naïf [du terme islamophobie] pense sincèrement viser le racisme anti-musulman³² ».

Voici ce qui suit de ces déclarations :

1. Un racisme frappant nos concitoyens musulmans existe bel et bien. Il n'est pas la peine de rappeler les discriminations à l'embauche et au logement, ou les contrôles au faciès, que le

³¹ « Radicalisme, Mosquée de Paris, imam Chelghoumi... : entretien avec Ghaleb Bencheikh » par Makhlof Mehenni sur le webzine algérien *TSA (Tout sur l'Algérie)* le 12/11/2020.

C'est ce que rappelle fort opportunément Patrick Weil dans son étude, « Le statut des musulmans en Algérie coloniale. Une nationalité française dénaturée », *Histoire de la justice* n°19 (2001/1), 93 à 109.

³² Caroline Fourest, « Le mot "islamophobie" tend à faire passer toute critique de la religion pour du racisme », dans *Marianne* du 08/11/2019.

politologue et directeur d'études au CNRS Patrick Weil désigne comme participant d'un « racisme structurel »³³.

2. Ce racisme affecte toutes les populations issues des anciennes colonies d'Afrique du Nord comme d'Afrique noire, dont la grande majorité est confondue avec les Musulmans.

3. L'identification entre Islam et Musulmans est déjà permise, pour le grand public, par la définition qu'en donnent les dictionnaires. Depuis Pierre Larousse, on trouve sur un siècle et demi à l'article *islamisme*, et chez ses successeurs contemporains, à l'article *islam* :

* non seulement « religion des musulmans, de ceux qui adhèrent au message de Mahomet »,

* mais aussi, « ensemble des peuples qui professent cette religion ».

Je laisse de côté un troisième sens, celui de « civilisation qui caractérise le monde musulman ». Et il en est de même, depuis 1959 avec Paul Robert et ses successeurs, notamment le regretté Alain Rey qui vient de nous quitter.

4. Cette indétermination sémantique est aggravée par l'inertie, dans la psyché sociale, des conceptions façonnées et légitimées par le Code de l'Indigénat. Cela se manifeste dans l'exacerbation sectaire d'une laïcité dont la loi de 1905 a « oublié », pour des raisons de contrôle policier, d'appliquer la « neutralité » vis-à-vis des religions dans les « départements d'Algérie », où elle était pourtant revendiquée par le mouvement national, non pour des raisons de circonstance mais bien pour des raisons de fond³⁴. Cela se traduit dans une laïcité agressive, transformée en véritable religion, qui prend pour cible l'Islam et les Musulmans, eux-mêmes soupçonnés, comme cela a été exprimé dans la première partie de cette étude, de ne pas distinguer politique et religion, de vouloir, dans une forte proportion, imposer la loi religieuse à la République. Et cela est poussé à son paroxysme dans le fantasme largement agité du Grand remplacement. Les dégâts de cette amalgame de nature essentialiste a de nos jours largement débordé des cercles identitaires et suprématistes puisqu'on peut entendre dans la bouche d'un ancien Premier ministre français, lors d'un entretien donné en 2017 au journal *El País*, qu'il a « en France le problème de l'islam, des musulmans »³⁵. Imaginez le tollé qu'aurait suscité une telle déclaration à propos des Juifs ou des Évangéliques ! Or rien de semblable n'est advenu en l'occurrence...

Dans cette réalité sociale, l'*islamophobie* est une détestation de l'Islam, mais de l'*Islam* employé comme terme euphémisé, une sorte de paravent langagier, ou encore de « bouclier juridique » pour s'en prendre aux *Musulmans*, autrement dit un terme formellement correct au plan juridique, ou si l'on veut « juridiquement correct »³⁶.

³³ Ainsi sur *France 5* lors de l'émission « C politique » du dimanche 14/06/2020.

³⁴ Ce point est abordé dans mon article « France, le poids de l'inconscient colonial », paru dans *Orient XXI* le 01/02/2020.

³⁵ Manuel Valls, « Surgen problemas, por ejemplo en la sociedad francesa el problem del islam, de los musulmanes », dans un entretien avec Javier Casqueiro, *El País* du 21/11/2017.

³⁶ Pour illustrer ce propos, je renvoie à mon livre *Voyage au pays de l'islamophobie, accompagné d'un lexique raisonné*, Paris : Gnôsis / Éditions de France, 2018, et mis en ligne sur mon site, 25-26.

Le terme *islamophobie*, objet d'une fausse querelle étymologique

Dans ces conditions réelles de l'usage du terme *Islam* et de la réalité sociale que contient celui d'*islamophobie*, prétendre cantonner ce dernier terme dans le registre des joutes idéelles savantes portant sur des étymologies purement formelles, tout à fait désincarnées, c'est-à-dire complètement étrangères à celui de l'usage effectif des mots, au cours des acceptions vivantes, telles qu'elles sont marquées par l'imaginaire social, est, dans la bouche et les écrits de penseurs qui se veulent au fait de l'histoire et des querelles qui traversent notre société, une réelle tromperie. S'il on peut admettre cet usage du terme *islamophobie* est de bonne guerre du point de vue de la propagande, il n'a aucune validité du point de vue de la connaissance.

Et puis, depuis quand l'« usage naïf » d'un mot, selon la caractérisation de Caroline Fourest, mériterait un tel opprobre contre ceux qui l'utilisent ? La naïveté, dont la bonne foi est supposée, est-elle un délit ? Et que faire du conseil de cette essayiste lorsqu'elle écrit :

« Nous pouvons encore déjouer ce piège. En nous mobilisant sous les bons slogans et en bonne compagnie. En lançant des appels contre le « racisme antimusulman » ou la « musulmanophobie » aux côtés d'organisations antiracistes, et non intégristes³⁷. »

Le piège n'est vraiment pas là où Caroline Fourest le place. Il est précisément dans la réduction du terme *islamophobie* à son acception étymologique morphologique et formelle. On ne peut s'en échapper qu'en tenant compte du fait que le mot possède une longue histoire, qu'il est sanctionné par l'usage, et cela même si sa sémantique n'est pas exactement adaptée à la réalité qu'il recouvre.

Il n'est d'ailleurs pas le seul dans ce cas. Prenez le terme *antisémitisme*, étymologiquement discutable pour deux raisons qui se conjuguent : il semble s'attaquer aux Sémites en général, ce qui est d'un côté une pure fantasmagorie ethnique construite à partir d'une famille de langues parmi lesquelles on trouve notamment l'akkadien, le cananéen, le phénicien et l'hébreu, l'araméen, l'arabe, le sudarabique et les langues éthiopiennes, alors que, d'un autre côté, il concentre la lumière sur les seuls Juifs. Il est clair que son explication étymologique tout à fait inappropriée, et dont on étale souvent de façon trompeuse l'ombre sur toutes les judéophobies qui ont existé dans l'histoire, n'a pas empêché ce terme de désigner, dans la conscience sociale, un racisme antijuif qui a fait montre d'une terrible nocivité dans la grande vague antisémite qui a culminé dans la Shoah. Or il ne viendrait à personne l'idée d'invoquer le caractère impropre de l'étymologie de ce terme pour jeter le doute sur le caractère criminel de la réalité sociale qu'il désigne³⁸.

Pour conclure sur la seconde partie de cette étude, je dirai qu'il est non seulement possible, mais surtout nécessaire, et cela en toutes occasions, afin de détendre une atmosphère surchauffée, de clarifier l'usage du mot *islamophobie* en précisant à chaque fois à quelle réalité sociale il se réfère et en refusant une explication univoque.

³⁷ Caroline Fourest, « Le mot "islamophobie" tend... », article déjà cité.

³⁸ Voir, sur ces questions, le Colloque tenu le 13/09/2017 sur le thème *Islamophobie, vieux terme, nouvelle discrimination ?*, tenu à l'IREMMO (Institut de Recherche et d'Études Méditerranées Moyen-Orient), Paris, avec les participants suivants : Salima Dalibey, chargée de mission à Unesco, Alain Gresh, directeur journal en ligne *Orient XXI*, le professeur Gilbert Achcar et le sociologue Marwan Muhammad, déjà présentés, le rôle du modérateur étant confié à Louis Blin, diplomate, docteur en histoire contemporaine et spécialiste du Monde arabe.

Cela revient à prendre une autre direction que celle empruntée par un déplorable exclusivisme sémantique que de vouloir, envers et contre tous, cantonner ce terme dans le registre des joutes d'académie. Du fait que la réalité sociale s'est emparée de longue date de ce terme pour lui donner le contenu d'une détestation, voire d'une haine ethnique et donc raciste, faire abstraction de ce fait indiscutable pour accuser les personnes et les associations qui souffrent de la réalité qu'il recèle, relève de l'instrumentalisation malintentionnée. Montrer de surcroît ces dernières du doigt comme « islamistes », « séparatistes » et, pis encore, comme fourriers du Salafodjihadisme, constitue une calomnie grave, dommageable à la convivance sociale.

Roland Laffitte

Pantin, les 20 et 21 novembre 2020